



**Délibération n°2021-024**  
**Comité syndical du 11 mai 2021**

**INTEGRATION DU PONTON DE LA PORTE AU VIN A CONCARNEAU DANS L'ACTIF DU  
SYNDICAT MIXTE DES PORTS DE PECHE-PLAISANCE DE CORNOUAILLE**

Le Comité syndical du Syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille, dûment convoqué le 5 mai 2021, s'est réuni le 11 mai 2021, salle du patronage laïque à Pont l'Abbé

**Nombre de délégués du comité syndical en exercice : 18 titulaires**

**Nombre de voix délibératives : 20**

<b>Présents avec voix délibérative</b>	<b>Claude JAFFRE, Jocelyne POITEVIN, Michaël QUERNEZ, Jacques FRANCOIS, Gaël LE MEUR, Jean-Luc TANNEAU, Yannick LE MOIGNE, Gwénola LE TROADEC, Yvan MOULLEC, Philippe AUDURIER, Yannick SELLIN</b>
<b>Excusés</b>	<b>Thierry MAVIC, Nathalie CARROT-TANNEAU, Karim GHACHEM, Christine ZAMUNER</b>
<b>Excusés ayant donné pouvoir</b>	<b>Frédérique BONNARD-LE FLOCH, Nicole ZIEGLER, Marc BIGOT</b>

Représentant 15 voix

**EXPOSE DES MOTIFS**

Jusqu'en 2018, la commune de Concarneau a exploité le ponton de la Porte au Vin situé en dehors du périmètre de la concession de l'établissement et de l'exploitation d'un port de plaisance à Concarneau et qui ne faisait plus l'objet d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public. Les recettes et charges d'exploitation étaient malgré tout intégrées dans les comptes de la concession.

En 2016, la commune a procédé au remplacement de ce ponton, investissement financé par le résultat d'exploitation de la concession plaisance.

Le Syndicat mixte a décidé de reprendre en direct la gestion de ce ponton à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Il est nécessaire de régulariser la situation de cet équipement en actant de sa cession gratuite par la commune de Concarneau et en l'intégrant dans l'actif du Syndicat mixte sous la forme d'un apport en nature (budget du SPIC) pour un montant de 207 943 € (valeur d'acquisition : 207 943 €, amortissements constatés : 0 €, soit une valeur nette comptable de 207 943 €).

**En conséquence**

**Après en avoir délibéré, le Comité syndical**

**DECIDE**

- D'accepter l'apport en nature ;
- D'intégrer le ponton de la Porte au Vin dans l'actif du budget du SPIC du Syndicat mixte pour un montant de 207 943 € (valeur nette comptable) ;

Délibération adoptée à l'unanimité.

**Le Président du Syndicat mixte des ports de  
pêche-plaisance de Cornouaille,**

  
**Michaël Quernez**